

 <p>Fédération syndicale unitaire</p> <p>FSU</p>				<p>Consultation du 20 novembre 2008</p>
<p>Election au comité technique paritaire régional des affaires maritimes</p>				

RÉORGANISATION DE L'ETAT OU AFFAIBLISSEMENT DES SERVICES PUBLICS ?

La révision générale des politiques publiques (RGPP), impulsée par la majorité politique aux affaires depuis mai 2007 et improvisée dans la précipitation, la confusion et l'absence de transparence, **est fondée sur un principe mensonger** : il ne s'agit pas, contrairement à ce qui est énoncé publiquement, de rendre les missions de l'Etat plus efficaces au service de nos concitoyens – ce qui supposerait au préalable une redéfinition claire de ces missions et des périmètres d'intervention des services publics – mais bien de satisfaire au dogme libéral qui exige de réduire le champ d'intervention de l'Etat et le nombre de fonctionnaires dans notre pays et de céder au secteur privé de nombreuses missions de service public. **L'aveuglement, la précipitation et la confusion qui président à la réorganisation de tous les services de l'Etat ont d'ores et déjà de très lourdes conséquences pour tous les agents :**

disparition de plus de 50 000 postes de fonctionnaires sur les budgets 2008 et 2009, alourdissement de la charge de travail pour les personnels en place, augmentation de la précarité, restructuration « à la hussarde » sans aucune justification politique et administrative recevable de l'ensemble des services déconcentrés (directions régionales et départementales). Aujourd'hui encore, cette révision générale des politiques publiques conduite dans la plus grande opacité dans les bureaux ministériels est incapable de répondre aux questions que se posent légitimement les agents sur l'avenir des DRAM – dont la concentration est envisagée -, des Ecoles de Marine Marchande - qui pourraient passer de 4 à 2 - et de l'Enseignement Maritime. Qui parmi nous aujourd'hui pourrait sérieusement comprendre et donner du crédit à une telle réorganisation des services publics conduite « à l'aveugle » ?

AVEC LA FSU, EXIGEONS LE MAINTIEN DE TOUTES NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC !

APPAUVRISSMENT, PRÉCARISATION DES EMPLOIS, ATTEINTES AUX STATUTS ... ÇA SUFFIT !

La révision générale des politiques publiques devait s'accompagner corollairement d'une revalorisation des traitements des fonctionnaires. « *Moins de fonctionnaires, mais des fonctionnaires mieux payés* » n'ont cessé de répéter ceux – jusqu'au plus haut niveau de l'Etat - qui voulaient nous vendre cette réorganisation des services de l'Etat. **Aujourd'hui la désillusion des agents est à la hauteur de la duperie de ce marchandage** : appauvrissement, très faible espoir de promotions pour les agents, précarisation des emplois, atteintes aux statuts. **Appauvrissement d'abord** : à l'exception de quelques mesures catégorielles isolées, l'immense majorité des fonctionnaires n'a bénéficié d'aucune revalorisation salariale et a perdu plus de 10 % de pouvoir d'achat depuis 2000. **Très faible espoir de promotions pour les agents** : les suppressions massives de postes et de services réduisent considérablement les possibilités de mobilité professionnelle et les perspectives de promotions des agents deviennent insignifiantes. Les exemples ne manquent pas : dans l'enseignement professionnel maritime il n'existe pas de postes de catégorie B qui permettraient à des agents de catégorie C (OEA surveillants, administratifs) de progresser dans leur carrière alors que ces postes (SASU,

techniciens de labo, TEPETA) existent à l'Education Nationale et dans l'Enseignement Agricole. Pire encore, les surveillants des lycées maritimes, reclassés dans le corps des OEA, n'ont aujourd'hui plus aucun espoir de promotion et perçoivent un indemnitaire inférieur à leurs collègues TOS des services déconcentrés et leurs collègues TOS transférés aux régions ! Enfermés dans une grille à 8 échelons depuis le passage de l'enseignement maritime à la fonction publique et sans espoir aujourd'hui d'en sortir, les PNT n'ont pas davantage de perspective de promotion professionnelle et sociale. **Précarisation des emplois** : la gestion délibérée de la pénurie budgétaire dans le cadre de la RGPP conduit, faute d'ouverture de postes en nombre suffisant dans les établissements, à recourir massivement à la précarité - en recrutant des contrats aidés - notamment pour assurer des tâches administratives ou des missions de surveillance, de gestion des CDI ou de maintenance des outils informatiques. **Atteintes aux statuts** enfin : les conseillers principaux d'éducation de l'enseignement maritime ne sont pas traités à parité avec leurs homologues de l'Enseignement Agricole en termes d'obligations de service et de compensations d'astreintes.

AVEC LA FSU EXIGEONS LE RATTRAPAGE DU POINT D'INDICE POUR COMPENSER LA BAISSSE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT, UN PLAN IMMÉDIAT DE DÉPRÉCARISATION DES EMPLOIS PUBLICS, L'OUVERTURE DE POSTES DE CATÉGORIE B DANS LES LPM ET UNE REVALORISATION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES DES AGENTS.

Le 20 novembre, VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA FSU

QUEL AVENIR POUR L'ENSEIGNEMENT MARITIME ?

Les inquiétudes qui pèsent sur le secteur de la pêche maritime, la faible attractivité de la filière des cultures marines, la pénurie de marins qualifiés (matelots et officiers) dans le secteur de la marine marchande alors que le transport maritime augmente considérablement avec les échanges commerciaux, le développement de la plaisance interrogent tous les acteurs de l'enseignement professionnel maritime et des écoles de marine marchande. **Le projet gouvernemental de transformation du Bac professionnel en 3 ans**, mis en oeuvre et généralisé par l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole à la rentrée 2009, vient percuter sévèrement toutes ces interrogations. **La FSU rappelle son attachement à la professionnalisation des formations et aux missions d'insertion scolaire et sociale de l'enseignement maritime et son souci d'élévation des niveaux de qualifications.** La mise en oeuvre précipitée du Bac Pro en 3 ans dans les lycées maritimes pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les élèves, pour les personnels, pour l'appareil de formation dans son ensemble et pour les professionnels. La FSU estime que la transformation du Bac Pro mise en oeuvre à l'EN et dans l'Enseignement Agricole n'est pas **directement** transposable en l'état à l'Enseignement Maritime compte tenu des spécificités de son enseignement et de son recrutement. Elle exige donc, avant toute prise de décision, qu'une **large consultation** de

l'ensemble des acteurs de notre enseignement professionnel (administration, armateurs, professionnels, personnels des LPM...) soit organisée dans la plus grande transparence, **qu'une éventuelle transformation des Bac Pro en 3 ans soit intégrée dans une réflexion globale sur l'ensemble des parcours de formation** de l'enseignement secondaire maritime et de son articulation avec l'enseignement supérieur, **que soient maintenus des parcours en 4 ans intégrant le BEP**, qu'une **étude prospective** à 5 ans sur les flux d'entrée et de sortie des élèves du secondaire maritime soit conduite en cas d'application de la réforme et **que la spécificité du métier de marin** - attestée par les formations complémentaires nécessaires à la certification STCW suivies par les élèves sur le temps scolaire – **soit reconnue**, et enfin **que de nouvelles options de bac professionnel** - nautisme, voile ou électricien de bord – **soient offertes** pour répondre aux exigences de qualification exprimées par les professionnels. Sur la question de l'élévation des niveaux de qualification, la FSU rappelle son attachement à la mise en oeuvre de véritables parcours qualifiants de niveau V (CAP/BEP) au niveau IV (Bac pro) et au niveau III en créant des **BTS dans les lycées maritimes**, notamment dans les secteurs des cultures marines, de la pêche, de la conduite des navires et **de la conduite et de la maintenance des machines.**

AVEC LA FSU (PREMIÈRE FÉDÉRATION DANS L'ÉDUCATION ET LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT) AFFIRMONS NOTRE AMBITION ÉDUCATIVE ET CONTINUONS DE DÉFENDRE UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EXIGEANT, OUVERT SUR LE MONDE QUI L'ENTOURE ET QUI OFFRE DES PARCOURS DIVERSIFIÉS POUR FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES.

NOS INTERVENTIONS POUR VOUS DÉFENDRE

Préserver et défendre le service public des affaires maritimes

Hors enseignement maritime, au MEEDDAT, deux syndicats FSU sont présents, le SNE-FSU (ex-Environnement) et le SUP-Equip'-FSU (ex-Equipement). Organisés dans de nombreux services ou établissements publics du ministère, ils veillent à défendre tous les agents, quels que soient leur service, leur statut (fonctionnaires, non-titulaires, contractuels, en intégration dans le RIN ou non) et leur catégorie (C, B ou A).

La FSU est particulièrement attentive aux moyens et à la place des missions à fort enjeu patrimonial comme la préservation du littoral, la lutte contre les pollutions et le contrôle de la pêche (professionnelle et de loisir), ainsi que de la chasse sous-marine.

Sur ces problématiques environnementales, les personnels des affaires maritimes travaillent régulièrement en collaboration avec d'autres services et établissements publics du MEEDDAT (DIREN, DRE, DDE-DDEA, CELRL, ONEMA, ONCFS, AAMP, ...). La FSU souhaite le renforcement de la collaboration entre l'ensemble des intervenants sur la frange côtière.

Pour nous, le regroupement des DRAM en directions de façade maritime projeté par ce gouvernement, procède du repli des implantations et des missions de service public au détriment des besoins des usagers. De même la mutualisation des services supports avec d'autres services du MEEDDAT est la négation de la spécificité de ces missions et de la particularité de leur caractère maritime avec un besoin d'implantations localisées sur le littoral.

Comme le transport fluvial, le transport maritime constitue une alternative à développer pour réduire l'impact environnemental des transports. Compte tenu du contexte mondial de déréglementation, les moyens de contrôle doivent être confortés afin de garantir la sécurité des personnels navigants et la prévention des pollutions accidentelles ou volontaires.

Depuis 2002, le SNETAP-FSU se bat aux côtés des personnels des LPM pour les défendre - dans les établissements, dans les CAP mais aussi auprès des DRAM, de la Direction des Affaires Maritimes et du Ministère de l'Agriculture - **et exiger que l'enseignement maritime soit traité à totale parité avec l'enseignement agricole** (respect des statuts des personnels et des obligations de service, dotations en personnels accrues dans les établissements, résorption du taux très élevé de précarité, renforcement du système d'appui pédagogique...). Outre les dossiers individuels que nous avons été conduits à traiter - et à régler avec succès - , **le SNETAP-FSU a obtenu des avancées significatives pour les personnels** : renforcement des équipes de surveillance par la création de postes d'assistants d'éducation, ouverture de postes au concours PLPA dans les disciplines générales, mise en place de sessions de préparation au concours PLPA, **délégation de crédits supplémentaires pour la formation continue des personnels**, obtention de l'heure de première chaire pour les classes de baccalauréat professionnel, création de postes de directeurs adjoints, création de référents disciplinaires pour l'appui pédagogique, mise en place de groupes de travail pour la mise en oeuvre du Bac Pro, accès **sur dossier** des élèves de Bac Pro CGEM et EMM aux formations d'OCQP et d'OCQM dispensées dans les Hydros de Marseille et de Nantes...

Avec la FSU,

affirmons notre force et notre détermination à défendre les personnels et leurs conditions de travail.

Première fédération syndicale de la Fonction publique de l'Etat, la FSU défend une perspective d'action unitaire parce que, s'il y a plusieurs syndicats, rien ne justifie de ne pas agir tous ensemble pour être plus forts face à l'administration et au gouvernement pour défendre nos salaires, le statut de la Fonction publique, nos emplois et les services publics, tous menacés par la « réforme de l'Etat » (RGPP).

Le 20 novembre, VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA FSU